

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 10 avril 2019

Date de convocation : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 13 Procurations : 6 Votants : 19

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA, Marie-Gabrielle MONSET

EXCUSÉES : Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Sandrine LARBIOUZE, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

PROCURATIONS : Jean-Jacques CLAVERIE à Marc CANTON, Delphine CRASPAY à Martine BERT, Sandrine LARBIOUZE à Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO à Alexandre LARRUHAT, Corinne PANATIER à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2019-10 : Compte de Gestion 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal

- que le compte de gestion est établi par Monsieur Philippe BERGEROO-CAMPAGNE
- que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures à la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Vote le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Marc CANTON



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/04/2019

